

DEC170697DR15

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Bertrand-Mapataud pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle BUJAN, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre Bertrand-Mapataud, ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, responsable des ressources humaines, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Bertrand-Mapataud, délégation est donnée à Mme Maryse Van Overstraten, ingénieure d'études de 1^{ère} classe, responsable du Pôle ressources et affaires générales (PRAG) aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et dans le périmètre des crédits gérés par le PRAG.

Article 3

La présente décision annule et remplace la décision DEC151953DR15 du 4 septembre 2015 et prend effet à compter du 1^{er} mars 2017.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 février 2017

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan